

AVIS DE COURSE TYPE HABITABLES 2021-2024

	<p>TROPHEE BRETECHE 2023 Grade 5 C 26/02, 18/06, 10/09 et 29/10 PORT BRETON SNO NANTES</p>	
---	---	---

La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discréction du jury, être inférieure à une disqualification.

Préambule

Suite à l'agression de l'Ukraine, la FFVoile a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents Russes et Biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire Français

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

Avertissement et sensibilisation plantes aquatiques plans d'eau intérieurs

De plus en plus de plantes exotiques aquatiques sont transportées. Une fois installées dans nos milieux aquatiques, leur prolifération engendre des impacts sur nos pratiques, sur la biodiversité et sur la santé, n'y participez pas !

1. Vérifiez : Inspectez d'abord votre embarcation en prêtant une attention particulière à toutes les zones où des plantes aquatiques et des organismes vivants pourraient être présents (puit de quille, dérive, foil, aileron, safran, remorque, vide-vite, ancre de mouillage, etc...).

Inspectez également vos effets personnels. Des fragments de plantes peuvent survivre jusqu'à trois semaines dans un pli de pantalon de ciré.

Vérifiez également votre remorque qui peut remonter beaucoup de végétations aquatiques

2. Nettoyez : Nettoyez si possible vos équipements à l'eau chaude, votre embarcation et votre remorque en utilisant un nettoyeur haute pression.

3. Séchez : Le séchage de l'embarcation et de l'équipement permet de terminer le processus de décontamination.

1 REGLES

L'épreuve est régie par :

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.1 .1 - Règle modifiée- la règle 61.1(a) (2) : pour porter réclamation à la suite d'un incident dans la zone de course, tous les bateaux devront arborer un pavillon rouge. La modification sera signalée à l'annexe aux IC Types.
- 1.5 - les règlements fédéraux, Règles de jauge Osiris Habitable du guide 2023 et Micro 2023.
- 1.6 - Les règles spécifiques Erdre quand elles remplacent les RCV du chapitre 2,
- 1.5 - La convention ANCRE/ SNO qui prévoit des instructions de course communes aux trophées Ancre'Erdre et Bretéché Sno et globalise les résultats des 8 compétitions » Régate Home ».

<https://regatehome.snonantes.fr/>

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

2.1 Les IC seront disponibles sur le site internet du SNO dès le 1° trophée

2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale

2.3 Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante :

<https://www.snonantes.fr/event-details/trophee-breteche-n-1-series-hn-et-quillard-de-sport-grade-5c>

3 COMMUNICATION

3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse : site du SNO

<https://www.snonantes.fr/event-details/trophee-breteche-n-1-series-hn-et-quillard-de-sport-grade-5c>

3.2 [DP] [NP] [Pendant qu'il est en course] [A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour], sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse

L'épreuve est ouverte à

4.1 - tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception [A - B - C ou D] norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en [5e - 4e - 3e] catégorie de navigation ou équivalent.
- *Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation : plan d'eau intérieur et pour les Micros, le matériel de sécurité prévu par la jauge Micro.*

4.2 - à tous les bateaux des classes Osiris Habitables A, B, C, R1, L et QS en cohérence avec les autres classes par le barème Osiris.

4.3 Documents exigibles à l'inscription :
4.3.1 a) Chaque membre de l'équipage doit être en possession :
○ Pour les majeurs de la licence Club FF Voile mention « compétition ou pratiquant »
○ Pour les mineurs, de la licence Club FF voile mention « compétition » valide où
La licence Club FF voile mention « adhésion ou pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.
b) Pour chaque membre de l'équipage n'étant pas en possession d'une Licence Club FF Voile, qu'il soit étranger ou de nationalité française :
- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- Pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.
c) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage

4.3.2 Pour le bateau :
- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.4 Les bateaux admissibles doivent obligatoirement s'inscrire, avec, dans la mesure du possible, l'ensemble de l'équipage, sur ce lien : <https://regatehome.snonantes.fr/>
avant le samedi précédent le jour de la régate avant 12 heures (ou en cas de problème avec ce lien envoi d'un mail dans ce délai à info@snonantes.fr).

4.6 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription

4.7 Pour les licences journalières, si possible à prendre avant le jour de la compétition.

4.8 Les restrictions suivantes sur le nombre de bateaux s'appliquent : < Quota minimum requis pour que l'épreuve soit courue : 10 bateaux>

5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription jusqu'à 12h la veille de la régate
Toutes	GRATUIT

8 PROGRAMME

8.1 Confirmation d'inscription : sans objet

8.2 Contrôle de l'équipement et jauge d'épreuve : A la discréption du Président du Comité de course.

8.3 Jours de course :

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
26/02, 18/06, 10/09 et 29/10	Matin : 10h15	Toutes
26/02, 18/06, 10/09 et 29/10	Après-midi : * + (1)	Toutes

* En fonction de l'heure de fin de course du matin, après pause repas.

8.4 Nombre de courses :

Classe	Nombre	Courses par jour	Maximum par jour
Toutes		À suivre	6

8.6 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après **16h30**.

9 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

9.3 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

11 LIEU

11.2 L'Annexe à l'AC indique l'emplacement des zones de course.

12 LES PARCOURS

Les parcours sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.snonantes.fr/regates-habitables-parcours-inscrip>). Le parcours à effectuer sera indiqué sur le tableau du bateau CC.

13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

14 CLASSEMENT

14.1 Le système de classement est le suivant : <ORC Ton Cups : (Ins-rang +1 (+ 0,25 au 1°).>

14.2 Le classement sera effectué sur le total des courses des 8 journées de Trophée moins les trois plus mauvaises de 19 à 24 courses, moins les 2 plus mauvaises de 16 à 18 courses et moins la plus mauvaise jusqu'à 15 courses. Il sera établi 2 classements Osiris habitables : le premier (CRO) pour les groupes A, B, C + (R1, L et QS ou assimilé jusqu'à gr 12 brut) et le second (REG) pour les groupes (R1, L et QS ou assimilés supérieurs à gr 12 brut).

Envoi des résultats à la FF voile, soit par groupe, soit en un seul groupe si un des groupes n'atteint pas le minimum prévu par la FF voile (minimum 5 bateaux) Pour les Micros du groupe CRO, un classement en temps réel sera extrait et transmis à la classe Micro si plus de 4 micros sont présents.

14.5 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.

15 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

[DP] [NP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés : pavillon régate et SNO.

18 LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régate sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

19 PROTECTION DES DONNÉES

19.1 **Droit à l'image et à l'apparence** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FF Voile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

19.2 **Utilisation des données personnelles des participants** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FF Voile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FF Voile et ses sponsors. La FF Voile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FF Voile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

20 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

Les concurrents qui s'inscrivent s'engagent à respecter l'annexe Covid 19 jointe à cet avis de course.

21 PRIX

Les prix seront distribués comme suit : **COUPE DE NOEL le 03/12/2023 pendant le déjeuner.**

22 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter :

LE SPORT NAUTIQUE DE L'OUEST

Tél : 02.40.50.81.51 OU info@snonantes.fr

ANNEXE COVID-19 à l'AVIS DE COURSE

Préambule :

En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, l'Autorité Organisatrice est susceptible de modifier les conditions de l'avis de course sans préavis.

Il est recommandé d'avoir recours à des moyens digitaux **TROPHEE BRETECHE 1 2 3 4. SPORT NAUTIQUE DE L'OUEST** comme le « Tableau Officiel ». Les concurrents devront se munir d'un moyen leur permettant de recevoir ces communications. Cela ne pourra pas faire l'objet d'une demande de réparation. Ceci modifie la RCV 62.1(a).

En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, l'Autorité Organisatrice est susceptible de modifier les conditions d'inscription et/ou d'admissibilité.

Dans le contexte « COVID 19 », l'Autorité Organisatrice pourra annuler la compétition.

1- Gestes barrières et recommandation (DP):

- Avant de confirmer son inscription, chaque membre d'équipage devra réaliser l'auto - questionnaire sanitaire disponible à l'adresse suivante :
https://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/confinement/Questionnaire_Auto-Evaluation.pdf
- Tous les participants au **TROPHEE BRETECHE 1. 2. 3. 4.**, qu'ils soient organisateurs, arbitres, coureurs, ou accompagnateurs doivent être en possession de masques et d'un flacon de gel hydro alcoolique individuel, depuis l'arrivée jusqu'au départ du site de la compétition, à terre et sur l'eau.
- Les regroupements de personnes doivent être organisés dans le respect des préconisations gouvernementales et des gestes barrières.
- Le port du masque est recommandé lorsque les gestes barrières ne peuvent pas être respectés.
- Les gestes barrières doivent être respectés par tous. Le non-respect des consignes édictées ou transmises par l'organisateur, y compris oralement, pourra entraîner une réclamation à l'initiative du Jury.
- Les actions raisonnables de l'autorité organisatrice de la compétition pour mettre en œuvre les directives, les protocoles ou la législation COVID-19, même si elles s'avèrent ultérieurement inutiles, ne sont pas des actions ou des omissions incorrectes et ne pourront donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

2. Référent COVID et cellule de crise en cas de suspicion de contagion :
a- Référent COVID :

Le référent COVID sera **FREDERIC WILLIAMS**
frederic.williams@snonantes.fr

b- Cellule COVID en cas de suspicion de contagion :

- La cellule COVID pourra être composée du / de :
 - Représentant de l'AO **FREDERIC WILLIAMS**,
 - Président du Comité de Course, NICOLE, ou FREDERIC, ou NICOLAS
 - Président du Jury ou Chief Umpire,
 - Référent COVID,
 - Toute personne compétente pour assister cette cellule et prendre les mesures nécessaires.
- Fonctionnement :

Cette cellule suivra les recommandations édictées par le Ministère des Sports et la FFVoile.

Cette cellule doit être informée de toute suspicion de COVID avant, durant et après la compétition. Cette cellule traitera de toute suspicion COVID et décidera des mesures à prendre dans un tel cas. Toute décision de la cellule COVID est finale et doit être respectée, conformément à la présente annexe et aux articles de l'Avis de Course et des Instructions de Course qui traitent de la crise sanitaire COVID 19.

3. Prise en compte du Risque Covid19 par les participants :

En s'inscrivant à **TROPHEE BRETECHE 1. 2. 3. 4.** tout concurrent, ainsi que ses accompagnateurs, attestent avoir connaissance du risque Covid-19, et l'avoir pris en compte.

Chaque concurrent et accompagnateur est de ce fait parfaitement conscient :

- Des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières », à observer en tout lieu et à tout moment, ainsi que des dispositions complémentaires édictées par le ministère des sports, et s'engage à les respecter,
- Du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur voilier en équipage ou double, ou toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates,
- Que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par la Covid-19,
- Que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l'établissement d'accueil, la structure/le club, ne peuvent garantir une protection totale contre une exposition et une contamination à la Covid-19. Il dégage l'Autorité Organisatrice de toute responsabilité en cas de contamination,
- Que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques des concurrents, accompagnateurs et membres de l'Autorité Organisatrice participant à la compétition.
- En cas de test positif à la Covid, tout participant devra se retirer de la compétition. Toute personne qui est déclarée comme cas contact devra se tester conformément au protocole en vigueur.

4. Cas suspect de COVID 19 :

Un concurrent, un accompagnateur qui présente des symptômes liés à la Covid 19, doit se faire tester dans les plus brefs délais. Si ce test est positif à la COVID19, il devra immédiatement abandonner la course / compétition et se conformer aux directives des autorités sanitaires. S'il ne le fait pas, le jury pourra également ouvrir une instruction selon la RCV 69.

Tout bénévole, arbitre, accompagnant, salarié, et plus généralement toute personne impliquée directement ou indirectement dans l'organisation de la compétition, qui présente des symptômes liés à la Covid 19, doit se faire tester dans les plus brefs délais. Si ce test est positif à la COVID19, il devra immédiatement s'isoler conformément aux préconisations des autorités sanitaires.

ZONE DE COURSES

